

CCMD Haute-Garonne

Sur l'académie de Toulouse, fort·es de notre expérience et de notre réputation, nous nous présentons à nouveau à vos suffrages afin de continuer à vous représenter et à vous défendre, individuellement et collectivement, en toute indépendance



S'UNIR face à la déshumanisation de l'école pour



- **un salaire décent**, pour lutter contre l'appauvrissement des personnels de l'Éducation nationale
- **un emploi sans précarité**, pour enfin pouvoir nous projeter dans l'avenir
- **une retraite à 60 ans** et en bonne santé
- **une liberté pédagogique émancipatrice**, affranchie des prescriptions abusives et des injonctions contradictoires
- **sa liberté de conscience**, en réservant le confessionnel à la sphère du privée

La liste **SUNDEP Solidaires** pour la **CCMD Haute-Garonne**

- 1 - **Laurence VIGNAU** Collège Saint-Joseph - La Salle, Toulouse
- 2 - **Christelle BONNEFOUS** École La Providence, Revel
- 3 - **Geoffroy PIONNIER** École Saint-Aubin, Toulouse
- 4 - **Sabrina MOSTEFAOUI** Calandreta Pais Muretin, Muret
- 5 - **Laetitia LESPES** École Saint-Stanislas, Toulouse
- 6 - **Marion BARTHES** École Saint-Nicolas, Toulouse

une liste de

> **continuité**

2 élu·es CCMD sortant·es

> **terrain**

l'expérience d'élu·es
CSE-DP-DS

> **renouveau**

de jeunes enseignants qui partagent notre souci de la justice, de respect du droit, de transparence et de solidarité

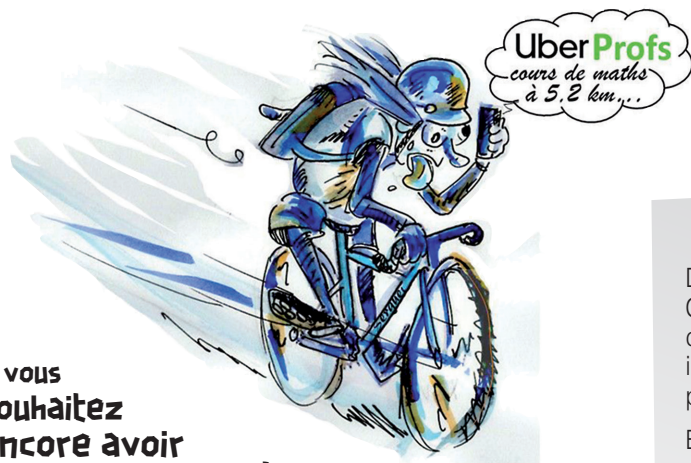
du 1^{er} au 8 décembre

ENSEMBLE, SOLIDAIRES

VOTONS 2 FOIS
SUNDEP SOLIDAIRES
pour le CCMD et le CCMMEP

CONTACTS
Laurence Vignau
06 32 66 28 71
Christelle Bonnefous
06 63 83 94 74

sundeptoulouse@gmail.com - www.sundep-toulouse.org



Si vous souhaitez encore avoir une voix forte et combative en CCMD, votez SUNDEP Solidaires !

En CCMD, le SUNDEP continuera à se battre POUR

- ▶ la **fin de la précarité** avec une titularisation possible dès la 2^e année d'ancienneté.
- ▶ la **parité avec le 2nd degré** : tous les Ma2 accèdent à l'échelle Ma1 au 1^{er} degré.
- ▶ le **reclassement de tous les professeurs des écoles** en tenant compte des services faits dès la 1^{ère} année de suppléance.
- ▶ une **réelle parité public-privé** : déroulement de carrière, salaire net, retraite
- ▶ la création d'un **contrat d'association avec l'État pour les ITEP/IME** et la fin des heures supplémentaires non payées au delà des 108 heures.
- ▶ le **droit aux informations relatives aux conditions de mutation** dans les établissements.
- ▶ la **garantie de l'emploi** et le droit au temps plein.
- ▶ la **création de conseiller-ère pédagogique** comme dans le public.
- ▶ la **suppression de la formation des stagiaires à l'ISFEC**, qui est trop souvent une « torture » pour les jeunes collègues et permettre aux lauréat-es du privé de se former à l'INSPE avec ceux du public.
- ▶ l'**indexation de l'ISAE sur la valeur du point d'indice** à parité avec ISOE (2nd degré)

NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

- nous refusons l'**appauvrissement des enseignant-es** et nous réclamons de **meilleurs salaires** en rapport avec nos qualifications, notamment pour les précaires.
- nous exigeons la **refonte de toutes les grilles indiciaires**, avec un seul grade, afin de permettre à chacun-es d'avoir une évolution de salaire régulière et significative tout au long de la carrière, sans conditions de passage à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle.

- nous demandons à l'**État de réaffirmer son rôle d'employeur** en nous défendant lorsque certain-es chef-fes d'établissement commettent des abus de pouvoir.
- nous réclamons notamment la **protection de l'État** en cas de handicap, de souffrance au travail ou de violences à notre rencontre.
- nous réclamons le **respect de la laïcité**.
- nous refusons que notre emploi soit lié à des **obligations « confessionnelles »**. Il n'est pas question de remettre en cause les convictions et les engagements personnels mais nous dénonçons les atteintes au respect de la liberté de conscience.

- nous demandons la **suppression du « pré-accord »**, actuellement nécessaire pour entrer dans l'enseignement catholique.

NOTRE ACTION

d'élue-s SUNDEP en CCMD

Depuis sa création, le SUNDEP Solidaires a des élu-es en CCMD. Ces élu-es ont toujours été et resteront totalement indépendant-es des directions de nos établissements et des DDEC. C'est cette indépendance qui nous permet de vous défendre efficacement et de poser toutes les « questions qui fâchent ».

En CCMD, nous avons dénoncé :

- la **situation inadmissible** dans laquelle se trouve les **précaires**. Après plusieurs interventions fortes en CCMD et lors d'audiences au rectorat, nous avons obtenu le reclassement des DA MA2 sur une échelle de rémunération de MA1.
- les **abus des chef-fes d'établissement**, qui en demandent toujours plus aux maîtres (multiplication des surveillances non incluses dans les obligations règlementaires de service-ORS- ; la 28^e heure, celle de pastorale, le bénévolat forcé...).
- l'**illégalité des activités et des journées liées au « caractère propre »**, qui n'ont pas à être imposées aux agents public que nous sommes.
- le **non-respect des priorités** lors des mutations.
- lors des RDV de carrière, aide apportée pour préparer le PPCR et en cas de recours.



Les 11 compétences de l'enseignant

Séparer le confessionnel, qui relève de la sphère privée, du professionnel, est un élément de base de notre action syndicale